

<i>Séance et date</i>	<i>Question subsidiaire</i>	<i>Autres documents</i>	<i>Invitations adressées au titre de l'article 37</i>	<i>Invitations adressées au titre de l'article 39 et autres invitations</i>	<i>Intervenants</i>	<i>Décision et vote (pour-contre-abstentions)</i>
	sur sa mission de bons offices à Chypre (S/2016/599)					
S/PV.7869 26 janvier 2017	Rapport du Secrétaire général sur l'opération des Nations Unies à Chypre (S/2017/20)	Projet de résolution présenté par le Royaume-Uni (S/2017/70)				Résolution 2338 (2017) 15-0-0
S/PV.8014 27 juillet 2017	Rapport du Secrétaire général sur l'opération des Nations Unies à Chypre (S/2017/586)	Projet de résolution présenté par le Royaume-Uni (S/2017/636)			Un membre du Conseil (Égypte)	Résolution 2369 (2017) 15-0-0

^a Angola, Espagne, États-Unis, France, Japon, Nouvelle-Zélande, Royaume-Uni, Ukraine et Uruguay.

22. Questions concernant la situation dans l'ex-Yougoslavie

A. La situation en Bosnie-Herzégovine

En 2016 et 2017, le Conseil de sécurité a tenu quatre séances concernant la situation en Bosnie-Herzégovine. On trouvera dans le tableau ci-après de plus amples informations sur les séances, notamment sur les participants, les intervenants et les décisions. En vertu du Chapitre VII de la Charte, le Conseil a renouvelé à deux reprises l'autorisation accordée à la force multinationale de stabilisation (EUFOR ALTHEA) et le maintien de la présence de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) dans le pays, pour des périodes de 12 mois allant jusqu'au 8 novembre 2017 et jusqu'au 7 novembre 2018, respectivement²⁴⁸.

Le Conseil a entendu des exposés semestriels présentés par le Haut-Représentant chargé d'assurer le suivi de l'application de l'Accord de paix relatif à la Bosnie-Herzégovine, qui l'a informé des évolutions de la situation dont traitaient ses rapports les plus récents. Tout en prenant note des progrès accomplis depuis la fin du conflit en 1995, le Haut-Représentant a insisté sur les défis considérables qui restaient à relever, notamment les élections générales prévues en octobre 2018. À cet égard, le Conseil a réitéré ses appels à tous les dirigeants politiques pour promouvoir la réconciliation et la compréhension mutuelle, et exhorté les parties à accélérer la mise en œuvre de réformes globales et à éviter toute polarisation²⁴⁹. Il a également demandé une nouvelle fois aux autorités compétentes de la Bosnie-Herzégovine de prendre les mesures nécessaires pour mener à bien le programme « 5 plus 2 » qui était nécessaire pour la fermeture du Bureau du Haut-Représentant²⁵⁰.

²⁴⁸ Résolutions 2315 (2016) et 2384 (2017), par. 3 et 4. Pour plus d'informations sur le mandat de l'EUFOR ALTHEA, voir la section III (Opérations de maintien de la paix menées dans le cadre d'accords régionaux) de la huitième partie.

²⁴⁹ Résolution 2384 (2017), treizième alinéa et par. 8.

²⁵⁰ Résolutions 2315 (2016) et 2384 (2017), dixième alinéa.

Séances : la situation en Bosnie-Herzégovine

<i>Séance et date</i>	<i>Question subsidiaire</i>	<i>Autres documents</i>	<i>Invitations adressées au titre de l'article 37</i>	<i>Invitations adressées au titre de l'article 39 et autres invitations</i>	<i>Intervenants</i>	<i>Décision et vote (pour-contre- abstentions)</i>
S/PV.7688 5 mai 2016	Lettre datée du 26 avril 2016, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2016/395)		Bosnie-Herzégovine, Croatie, Serbie	Haut-Représentant pour la Bosnie-Herzégovine, représentant de la délégation de l'Union européenne auprès de l'Organisation des Nations Unies	Tous les membres du Conseil, tous les invités	
S/PV.7803 8 novembre 2016	Lettre datée du 28 octobre 2016, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2016/911)	Projet de résolution présenté par le Royaume-Uni (S/2016/935)	Bosnie-Herzégovine, Croatie, Serbie	Haut-Représentant pour la Bosnie-Herzégovine, Chef de la délégation de l'Union européenne	Tous les membres du Conseil, tous les invités	Résolution 2315 (2016) 15-0-0 (adoptée en vertu du Chapitre VII)
S/PV.7943 18 mai 2017	Lettre datée du 28 avril 2017, adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2017/379)		Bosnie-Herzégovine, Croatie, Serbie	Haut-Représentant pour la Bosnie-Herzégovine, Chef de la délégation de l'Union européenne	Tous les membres du Conseil, tous les invités	
S/PV.8089 7 novembre 2017	Lettre datée du 1 ^{er} novembre 2017, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2017/922)	Projet de résolution présenté par l'Italie (S/2017/928)	Bosnie-Herzégovine, Croatie, Serbie	Haut-Représentant pour la Bosnie-Herzégovine, Chef adjointe de la Délégation de l'Union européenne	Tous les membres du Conseil, tous les invités	Résolution 2384 (2017) 15-0-0 (adoptée en vertu du Chapitre VII)

B. Résolutions [1160 \(1998\)](#), [1199 \(1998\)](#), [1203 \(1998\)](#), [1239 \(1999\)](#) et [1244 \(1999\)](#) du Conseil de sécurité

Pendant la période considérée, le Conseil de sécurité a tenu huit séances portant sur la question intitulée « Résolutions [1160 \(1998\)](#), [1199 \(1998\)](#), [1203 \(1998\)](#), [1239 \(1999\)](#) et [1244 \(1999\)](#) du Conseil de sécurité ». En 2016 et 2017, il n'a adopté aucune décision au titre de cette question. On trouvera dans le tableau ci-après de plus amples informations sur les séances, notamment sur les participants et les intervenants.

Le Conseil a examiné les rapports présentés par le Secrétaire général en application de la résolution [1244 \(1999\)](#)²⁵¹ et entendu des exposés trimestriels donnés par le Représentant spécial du Secrétaire

général pour le Kosovo et Chef de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK). Au cours de la période considérée, les membres du Conseil se sont demandé à plusieurs reprises s'il fallait maintenir un cycle trimestriel pour les exposés sur la question, ou bien passer à un cycle semestriel²⁵².

Les séances ont porté principalement sur l'évolution de la situation politique au Kosovo et notamment sur la normalisation des relations entre Pristina et Belgrade grâce au dialogue facilité par l'Union européenne, à l'Accord de stabilisation et d'association de l'Union européenne pour le Kosovo et à la création de l'Association/Communauté des municipalités serbes du Kosovo. Il a également été fait référence à la polarisation du paysage politique, notamment le recours à la violence politique, à la tenue

²⁵¹ [S/2016/99](#), [S/2016/407](#), [S/2016/666](#), [S/2016/901](#), [S/2017/95/Rev.1](#), [S/2017/387](#), [S/2017/640](#) et [S/2017/911](#).

²⁵² Voir, par exemple, [S/PV.7940](#), p. 5 (Serbie), p. 17 (Fédération de Russie) et p. 24 (France).